

NATIONS UNIES

Assemblée générale



CINQUANTE ET UNIÈME SESSION

Documents officiels

DEUXIÈME COMMISSION
7e séance
tenue le
jeudi 17 octobre 1996
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 7e SÉANCE

Président : M. HAMBURGER (Pays-Bas)

SOMMAIRE

POINT 99 b) DE L'ORDRE DU JOUR : FORMATION ET RECHERCHE : UNIVERSITÉ DES NATIONS UNIES

POINT 114 DE L'ORDRE DU JOUR : PLANIFICATION DES PROGRAMMES

POINT 89 DE L'ORDRE DU JOUR : ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DE DÉVELOPPEMENT

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.2/51/SR.7
1er août 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

La séance est ouverte à 15 h 5.

POINT 99 b) DE L'ORDRE DU JOUR : FORMATION ET RECHERCHE : UNIVERSITÉ DES NATIONS UNIES (A/51/31 et A/51/324)

1. M. GURGULINO DE SOUZA (Recteur de l'Université des Nations Unies), présentant le rapport du Conseil de l'Université (A/51/31) et le rapport du Secrétaire général sur l'Université des Nations Unies (A/51/324), mentionne les mesures novatrices adoptées par le Secrétaire général pour améliorer les relations et l'interaction entre l'Université et d'autres organismes du système des Nations Unies et pour intégrer les travaux de celle-ci aux activités du système.
2. Outre la collaboration apportée par l'Université à d'importantes conférences internationales des Nations Unies et sa participation prévue à la session extraordinaire que l'Assemblée générale tiendra en 1997 pour étudier les questions touchant l'environnement et le développement, les travaux de l'Université sont étroitement liés aux questions qu'examinent les Deuxième et Troisième Commissions, ainsi que le Conseil économique et social et ses organes subsidiaires.
3. Pour ce qui est du rapport du Conseil de l'Université, le Recteur, dont les fonctions viennent à expiration en août 1997, revient sur les succès obtenus par l'Université – et sur les tâches qui restent à accomplir. L'UNU, aux termes de son mandat, doit servir de lien entre la communauté scientifique internationale et les décideurs politiques, objectif qu'elle a tenté de réaliser par divers moyens. Il y a 10 ans, seul un centre de recherche et de formation était opérationnel, l'Institut mondial de recherches sur les aspects économiques du développement, mais, entre 1986 et 1991, trois nouveaux centres ont été créés à Maastricht, Accra et Macao. Pendant cette même période, l'Université a également mis en route à Caracas un programme intitulé "Biotechnologie en Amérique latine et dans les Caraïbes" et un programme sur la gestion des affaires publiques à Barcelone.
4. Plus récemment a été ouverte à Amman l'Académie internationale de personnalités dirigeantes, qui a pour objectif de mettre en place des réseaux de dirigeants afin d'encourager la coopération par le biais du dialogue et des échanges culturels. L'Institut des hautes études situé à Tokyo, qui relève de l'UNU et axe ses travaux sur une bonne gestion de l'environnement, établit des liens étroits entre les universitaires internationaux et japonais; il a accueilli plus de 50 spécialistes originaires de différentes régions du monde. En septembre, l'Université a lancé dans l'Ontario un nouveau programme : le Réseau international pour l'eau, l'environnement et la santé.
5. Tous ces centres et activités ont bénéficié de l'appui des gouvernements des pays ou régions où ils sont situés, ainsi que d'autres gouvernements. Le Recteur tient à cet égard à exprimer sa reconnaissance aux représentants du Brésil, du Canada, de la Finlande, du Ghana, de l'Irlande, de l'Islande, de l'Italie, du Japon, de la Jordanie, des Pays-Bas, du Portugal de la République populaire de Chine, du Venezuela et de la Zambie, ainsi qu'au Gouvernement de la

Catalogne et au Gouverneur de Macao pour l'aide qu'ils ont apportée à l'Université dans l'accomplissement de ses tâches.

6. Malgré l'appui considérable qu'assurent à l'Université, sur les plans politique et financier, tant les pays développés qu'en développement, son budget a subi le contrecoup des fluctuations des taux de change, de l'inflation et de la réduction des contributions au Fonds de dotation de l'Université des Nations Unies, auquel certains grands pays n'ont pas versé de contribution bien que l'ONU ait noué avec eux des liens solides dans le domaine universitaire. Les compressions financières ont contraint l'Université à rationaliser et réduire ses dépenses : malgré l'augmentation du nombre de centres de recherche et de formation dans différentes régions du monde, sa dotation en personnel n'a pratiquement pas varié depuis 1986 et ces 10 dernières années, des coupes sombres ont été effectuées dans le personnel du siège, à Tokyo. Il a également été possible de décentraliser les activités de l'Université et d'augmenter les rentrées de fonds pour couvrir les besoins imputables au développement de ses réseaux, dans l'espoir de renforcer sa base financière.

7. Un autre problème que rencontre l'Université est qu'elle n'est pas encore suffisamment connue. Cela provient en partie du caractère même de cette institution, qui se compose d'effectifs restreints auxquels sont associés de nombreux universitaires qui varient constamment; il lui est donc difficile d'acquérir une présence institutionnelle. Même son important programme de publications, avec plus de 400 ouvrages, n'a pas permis de résoudre ce problème. C'est pourquoi une série d'activités liées aux activités prévues de l'Université ont été organisées à l'intention du public à Tokyo, au siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et au siège de l'Organisation des Nations Unies. Mais la solution de ce problème consiste peut-être à utiliser pleinement la technologie existante. Au nombre des activités de l'Université à cet égard, il convient de mentionner le deuxième Congrès mondial sur l'absence totale d'émission organisé à Chattanooga (Tennessee) dans le cadre de l'initiative de recherche sur l'absence totale d'émission.

8. Après avoir remercié les membres du Conseil de l'Université des Nations Unies de l'appui et des conseils qu'ils lui ont prodigués dans l'exercice de ses fonctions, le Recteur exhorte les milieux universitaires internationaux et la communauté internationale à coopérer avec l'Université et à lui fournir une assistance, afin qu'elle puisse concevoir et mobiliser les concepts nécessaires pour faire progresser les idéaux de l'Organisation des Nations Unies en matière de développement, de bien-être et de survie de l'humanité.

9. M. GRANT (Irlande), parlant au nom de l'Union européenne, accueille avec satisfaction le rapport du Conseil de l'Université des Nations Unies pour la période allant de janvier à décembre 1995 et le rapport connexe du Secrétaire général. Il réaffirme l'appui de l'Union européenne à l'Université et souligne l'importance à attribuer aux activités qu'elle mène à bien, tant à son siège de Tokyo que dans ses centres et programmes régionaux, dont certains se trouvent dans l'Union européenne. Il convient en particulier de mettre en relief les travaux de l'Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement, situé à Helsinki, qui se consacre surtout actuellement à la

recherche sur les économies en transition d'Europe orientale et d'Asie, ainsi que sur la libéralisation et le développement en Afrique subsaharienne. De l'avis de l'Union européenne, les recherches entreprises par l'Université sur l'Organisation des Nations Unies au XXI^e siècle apportent une importante contribution au débat en cours sur la réforme de l'Organisation.

10. L'Union européenne relève les progrès réalisés sur la voie d'une interaction plus efficace entre l'Université et d'autres organismes pertinents du système des Nations Unies et les efforts déployés par le Recteur et le Conseil pour aligner les activités de l'Université sur les principales préoccupations des Nations Unies. À cet égard, l'UNU pourrait resserrer ses liens avec l'école des cadres des Nations Unies et s'employer avec elle à élaborer des programmes coordonnés de formation, en particulier dans les domaines du maintien de la paix et du développement durable. Il faut noter également les mesures prises par le Secrétaire général pour favoriser, lorsqu'elle est appropriée, la participation systématique, de l'Université aux travaux de l'Organisation dans le cadre du Comité administratif de coordination (CAC) et de ses organes subsidiaires. À cet égard, il convient de souligner que la troisième perspective à moyen terme lui permettra de contribuer efficacement aux travaux de l'Organisation.

11. L'Union européenne considère que l'Université doit encore renforcer sa coordination et son interaction avec l'ensemble du système des Nations Unies, en particulier avec l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) et d'autres organismes de recherche, en évitant les doubles emplois. Il est également nécessaire de redoubler d'efforts pour diffuser plus efficacement les travaux de l'Université dans le système des Nations Unies et parmi les États Membres.

12. L'Union européenne accueille avec satisfaction l'initiative canadienne dans le domaine de l'eau, de l'environnement et de la santé, qui revêt une importance particulière s'agissant de renforcer les capacités des pays en développement. Elle prendra connaissance avec intérêt des renseignements complémentaires que l'Université fournira sur les mesures adoptées pour concrétiser cette initiative.

13. M. GURGULINO DE SOUZA (Recteur de l'Université des Nations Unies), répondant aux questions posées par le représentant de l'Irlande au nom de l'Union européenne, convient que le renforcement des relations de l'Université avec le reste du système des Nations Unies est un problème fondamental que l'UNU s'efforce depuis longtemps de résoudre.

14. En ce qui concerne le resserrement des liens avec l'école des cadres des Nations Unies, située à Turin, il faut signaler que des réunions communes ont été tenue dans le but de préciser comment les résultats des recherches de l'UNU pourraient être utilisés dans les activités de formation de l'école.

15. Quant à l'UNITAR, il convient de souligner que son Directeur est membre du Conseil de l'Université et que l'Institut a déjà utilisé, dans ses activités de formation et de recherche, des publications et certains résultats de recherches de l'UNU.

16. En outre, l'UNU continuera à diffuser dans le système des Nations Unies et parmi les États Membres les documents publiés par ses spécialistes et enverra volontiers des informations détaillées sur l'initiative relative au réseau international pour l'eau, l'environnement et la santé mise en oeuvre dans l'Ontario. À cet égard, l'UNU accueille avec satisfaction la décision du Gouvernement canadien d'allouer 5 millions de dollars canadiens à cette initiative.

17. M. VALLE (Brésil) dit que les importants travaux de l'Université dans une large gamme de domaines contribuent à faire mieux comprendre les principales questions qui retiennent l'attention de la communauté internationale et à sensibiliser les esprits aux problèmes mondiaux et aux efforts déployés pour leur trouver des solutions réalistes et responsables. C'est ainsi que les études de l'UNU sur des questions abordées dans le cadre des principales conférences des Nations Unies ont été très utiles, tant lors de la préparation de ces réunions qu'au stade de l'adoption de mesures.

18. Pour ce qui est du renforcement des liens entre les organismes du système des Nations Unies, la coopération établie entre l'UNU et l'Unesco est un exemple précis des résultats qu'il est possible d'obtenir sur les plans intellectuel et matériel.

19. Après avoir mis en relief les travaux de recherche de l'UNU dans de nombreux domaines (culture, finances, environnement, administration, science et technique, dynamique du bien-être social, croissance et développement durables, populations, développement social, sécurité et gestion des affaires mondiales, règlement des conflits et ethnicité, coopération internationale – en particulier coopération Sud-Sud) et leur importance pour l'oeuvre de l'Organisation des Nations Unies en général et de la Deuxième Commission en particulier, l'orateur signale que le Brésil, qui appuie sans réserve les travaux de l'UNU, se propose de maintenir et d'amplifier les relations de coopération existant entre l'Université et diverses institutions brésiliennes.

20. Pour conclure, il exprime la reconnaissance de son pays au Gouvernement japonais pour l'appui soutenu qu'il a accordé l'Université.

21. M. GURGULINO DE SOUZA (Recteur de l'Université des Nations Unies) remercie le Brésil de l'appui qu'il fournit à l'Université et qui s'est concrétisé par l'octroi de bourses à des ressortissants d'autres pays en développement pour qu'ils puissent étudier et faire des recherches dans des institutions brésiliennes. Il accueille avec gratitude la réaffirmation de l'appui que le Brésil continuera à assurer.

22. M. BREITENSTEIN (Finlande) fait siennes les observations formulées par le représentant de l'Irlande au nom de l'Union européenne. La Finlande attache une haute importance à l'Université, comme en témoigne le fait qu'elle est un des principaux contributeurs à l'UNU et à l'Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement (UNU/WIDER), premier centre de recherche associé à l'Université et ouvert à Helsinki en 1984. C'est pourquoi le Gouvernement finlandais souhaiterait voir renforcer l'UNU, en sa qualité d'institution de coordination des activités de recherche et de formation de l'Organisation des Nations Unies. L'UNU devrait fortifier ses relations avec

les États Membres, ainsi qu'avec l'Organisation des Nations Unies et ses organismes et programmes – sans pour cela perdre son indépendance institutionnelle et ses liens étroits avec la communauté des universitaires et des chercheurs – et se situer à l'avant-garde de la recherche et de la formation dans des domaines présentant un intérêt vital pour les États Membres, en particulier les pays en développement. À cette fin, l'Université doit mettre en oeuvre un programme solide de recherche et de formation, adopter des pratiques administratives adéquates, élaborer une stratégie valable de recouvrement de fonds et maintenir sa collaboration avec les institutions qui relèvent d'elle.

23. M. Breitenstein remercie M. Gurgulino de Souza, qui s'est acquitté avec dévouement de son mandat de recteur de l'UNU, et regrette qu'il cesse prochainement ses fonctions. Pour lui succéder, le Gouvernement finlandais a proposé la candidature d'un de ses ressortissants, qui bénéficie de l'appui des pays nordiques; la nomination de ce candidat, qui possède une expérience considérable dans les domaines administratif et universitaire, serait excellente et le Gouvernement finlandais espère que cette candidature sera favorablement accueillie.

24. M. GURGULINO DE SOUZA (Recteur de l'Université des Nations Unies) dit qu'il a assisté à la récente réunion du Conseil d'administration de l'UNU/WIDER et est heureux d'annoncer que l'Institut fait un excellent travail. Il remercie également le Gouvernement finlandais de l'appui qu'il a apporté à l'UNU et qui s'est récemment concrétisé par une contribution de 25 millions de dollars des États-Unis au Fonds de dotation, auxquels il faut ajouter 7 millions de dollars alloués aux dépenses d'exploitation et à l'UNU/WIDER. Il prend acte de la candidature présentée par la Finlande pour le poste de Recteur et signale à cet égard que le Conseil d'administration a constitué un comité spécial, qui se réunira en décembre au Chili et est chargé de présenter au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et au Directeur général de l'UNESCO des recommandations relatives à la nomination du recteur.

25. M. CHOUINARD (Canada) remercie le Conseil de l'Université de son rapport et prend note du rapport du Secrétaire général et particulièrement du chapitre sur la coordination et l'interaction à l'intérieur du système onusien, auquel la délégation canadienne souscrit sans réserve.

26. Il convient de souligner l'établissement d'un réseau international sur l'eau, l'environnement et la santé, programme de recherche et de formation de l'UNU qui aura son siège dans l'Ontario (Canada) et auquel le Canada consacrera 5,25 millions de dollars canadiens répartis sur quatre ans. Ce réseau s'occupera des questions de premier plan qui lient l'eau au développement et à la santé humaine, questions intéressant particulièrement les pays en développement. En tête des priorités du réseau se situent des programmes de formation pédagogique qui visent à renforcer les établissements universitaires et le secteur public et privé par le perfectionnement des ressources humaines. Il collaborera étroitement avec les Nations Unies et avec le système universitaire de l'UNU ainsi qu'avec des organisations non gouvernementales. Le Canada se réjouit de l'établissement du premier grand programme de recherche et de formation de l'UNU au Canada, qui représente une contribution concrète du Canada et de l'Université à la mise en oeuvre d'Action 21.

27. M. GURGULINO DE SOUZA (Recteur de l'Université des Nations Unies) remercie le Gouvernement canadien de son appui à cette importante initiative, qui a pour objectif principal d'établir des liens avec des centres de pays en développement, afin d'effectuer des études sur des questions ayant pour ces pays un intérêt vital, comme la protection et l'exploitation d'écosystèmes aquatiques, les ressources en eau et le traitement des eaux usées, les évaluations environnementales, la toxicologie, l'écotoxicologie et les effets de l'eau sur la santé humaine.

28. M. RUDENSKY (Fédération de Russie) a accueilli avec satisfaction les rapports du Secrétaire général et du Conseil de l'Université et souligne en particulier les propositions relatives au renforcement des communications et de l'interaction entre l'UNU et d'autres organismes des Nations Unies. Les rapports contiennent une documentation analytique permettant d'évaluer la place et la fonction de l'UNU dans le système des Nations Unies, mais il serait utile que les délégations disposent d'informations plus détaillées sur l'Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement (UNU/WIDER) et l'Institut pour les technologies nouvelles (UNU/INTECH).

29. Ces instituts pourraient participer plus activement aux travaux de la Commission du développement durable pour ce qui est des problèmes liés à la promulgation de règles pour une production et une consommation durables. L'UNU devrait aussi s'employer à définir et analyser les nouvelles tendances et à élaborer des normes générales concernant de nouveaux problèmes de développement, comme l'apparition de la future société de l'information. La délégation russe appuie la proposition préconisant la participation systématique de l'UNU aux travaux du CAC ainsi que la création sur l'internet d'un service d'information concernant l'UNU, qui permettrait aux délégations de se renseigner sur les travaux et les programmes de l'Université.

30. M. GURGULINO DE SOUZA (Recteur de l'Université des Nations Unies) communiquera très volontiers à la délégation russe davantage de renseignements sur l'UNU/WIDER et l'UNU/INTECH. Quant aux activités en rapport avec la Commission du développement durable, elles ont lieu de préférence dans d'autres centres du système des Nations Unies comme l'Institut des hautes études de Tokyo (UNU/IAS), où sont effectuées des études sur le développement durable et les nouveaux modèles de développement industriel pour le XXI^e siècle. Quant aux nouvelles tendances et problèmes liés à la société de l'information, certaines activités ont également été entreprises dans ce domaine. Enfin, l'UNU dispose déjà sur l'internet d'un service d'information au site "www.unu.edu".

31. M. ZOUBI (Jordanie) dit que son gouvernement est convaincu de l'importance que revêt l'élément humain dans un développement durable et met en conséquence l'accent sur la formation et l'éducation des jeunes. À cet égard, et sur l'initiative de la Jordanie, le Conseil de l'UNU a décidé en décembre 1994 de créer l'Académie internationale de personnalités dirigeantes (UNU/ILA), qui a pour objectif d'octroyer une formation appropriée aux futurs dirigeants. Le programme de formation porte sur différentes matières : paix et sécurité, société civile, développement durable, alimentation, population, environnement, culture et religion et économie mondiale. L'Académie s'emploie à constituer une base de données adéquate et offre la possibilité de procéder à des recherches

scientifiques afin de donner aux jeunes une large formation et de préparer une génération de dirigeants sans préjudices.

32. La Jordanie est fière d'avoir été choisie comme siège de l'Académie et s'est engagée, bien qu'elle ne dispose que de ressources limitées, à affecter aux dépenses d'exploitation de cette dernière 1 million de dollars des États-Unis par an, ce qui prouve sa conviction que l'UNU joue un rôle remarquable et novateur. C'est pourquoi la Jordanie exhorte tous les pays qui sont en mesure de le faire de contribuer au financement de l'UNU dans un esprit de coopération et remercie le Secrétaire général et le Conseil de l'Université de leurs efforts en faveur de l'Académie.

33. M. GURGULINO DE SOUZA (Recteur de l'Université des Nations Unies) appuie sans réserve la création de l'Académie, qui était très nécessaire, et est heureux d'annoncer que le Directeur de l'Académie a été désigné et se trouve actuellement à Amman. Le Recteur est certain que l'importante contribution consentie par la Jordanie portera ses fruits, non seulement dans cette région, mais dans le monde entier.

34. Mme DONG GUILAN (République populaire de Chine) fait l'éloge des succès obtenus par l'Université entre 1990 et 1995, période qui embrasse la deuxième perspective à moyen terme et pendant laquelle l'UNU, guidée par ses objectifs de recherche, de formation et de diffusion des résultats de ses recherches, a mené à bien un travail considérable par l'intermédiaire des institutions qui relèvent d'elle et de ses propres programmes de recherche et de formation. Les programmes et activités de l'Université visant à faire mieux connaître les problèmes de l'humanité et leurs solutions dans des domaines comme le développement et l'environnement et, en particulier à renforcer les capacités scientifiques et techniques des pays en développement, ont retenu l'attention dans le monde entier.

35. Le Conseil de l'Université est en train d'élaborer la troisième perspective à moyen terme, qui englobe la période allant de 1997 à 2002. La délégation chinoise espère que lorsqu'il définira les domaines sur lesquels porteront les programmes et projets, le Conseil prendra en considération les besoins des pays en développement. Compte tenu de sa situation financière actuelle, il conviendrait que l'Université établisse des programmes et projets raisonnables et améliore son efficacité afin de jouer un rôle plus concret. Le Gouvernement chinois a toujours attaché une haute importance à sa coopération avec l'Université et a activement appuyé la création, à l'Université de Macao, de l'Institut international pour la technologie des logiciels (UNU/IIST); il a versé une contribution de 5 millions de dollars des États-Unis pour sa construction. La Chine continuera à appuyer les activités de l'Université dans l'espoir qu'elle jouera un rôle de plus en plus importante dans le renforcement des capacités scientifiques et techniques des pays en développement.

36. M. GURGULINO DE SOUZA (Recteur de l'Université des Nations Unies) exprime sa reconnaissance au Gouvernement chinois pour son appui à l'UNU et en particulier à la création de l'UNU/IIST à Macao. Il a pour sa part récemment assisté à la réunion du Conseil d'administration de l'Institut, qui enregistre de grands progrès. Grâce aux contributions du Gouvernement chinois et du Gouverneur de Macao, le Fonds de dotation de 30 millions de dollars a été

alimenté en totalité, ce qui permet à l'Institut de mener à bien ses importants travaux. Il faut espérer qu'il étendra ses activités à différentes régions du monde, en particulier aux pays en développement, dont il a pour objet de satisfaire les besoins en matière de technologie des logiciels.

37. M. SURIE (Inde) déclare que sa délégation accueille avec satisfaction l'action entreprise par l'Université pour élargir son réseau de centres et programmes de recherche et de formation. Les activités menées à cette fin devraient s'intensifier et tenir compte en particulier de la nécessité d'accroître la présence et le rôle des pays en développement et de veiller à la pertinence de ses travaux pour les délibérations et les nouvelles tendances de l'Organisation des Nations Unies. L'Inde s'est toujours intéressée à l'oeuvre importante accomplie par l'Université et a versé de généreuses contributions au Fonds de dotation de l'UNU et de l'Institut mondial de recherche sur les activités économiques du développement (UNU/WIDER).

38. L'UNU doit assumer une importante fonction dans les travaux de l'Organisation. Elle peut notamment fournir aux décideurs chargés de l'adoption de politiques des instruments analytiques utiles à la compréhension d'un monde en évolution rapide et de plus en plus interdépendant. L'oeuvre réalisée jusqu'ici par l'UNU, par exemple dans les domaines du désarmement, de la réforme et de la restructuration de l'Organisation des Nations Unies et des structures du multilatéralisme, ainsi que ses contributions précieuses aux processus de préparation des récentes grandes conférences, sont dignes d'éloge.

39. La délégation indienne estime qu'un domaine de recherche particulièrement important est celui de la science et de la technique, qui joue un rôle fondamental dans la promotion du développement durable et tient une grande place dans Action 21. L'UNU pourrait axer une partie de ses travaux sur les aspects de la science et de la technique inhérents à la question du développement durable, afin d'examiner toutes les recommandations concrètes formulées dans Action 21 et de définir les priorités et les moyens susceptibles de favoriser les activités aux niveaux national et international; elle pourrait ainsi contribuer à la relance des efforts consacrés à long terme tendant à promouvoir la coopération internationale dans le domaine de la science et de la technique. L'UNU pourrait aussi effectuer des recherches et des analyses en vue de déterminer des objectifs adaptés aux facteurs de production et les résultats nécessaires pour donner un élan à la coopération internationale pour le développement, ainsi que l'a proposé le Groupe de travail spécial à composition non limitée sur un agenda pour le développement.

40. M. GURGULINO DE SOUZA (Recteur de l'Université des Nations Unies) est reconnaissant à l'Inde pour sa généreuse contribution aux travaux de l'UNU et de l'UNI/WIDER, ainsi que pour la participation de chercheurs et d'établissements d'enseignements indiens aux programmes de l'Université. En ce qui concerne la proposition tendant à ce que l'UNU fournisse des apports sur les questions inscrites à l'ordre du jour de l'Organisation des Nations Unies - en particulier les recommandations sur la science et la technique figurant dans Action 21 - l'Université s'occupe déjà de ces questions et a l'intention d'intensifier ses activités à cet égard. Quant aux thèmes en rapport avec la technologie de l'information, tant l'Institut pour les technologies nouvelles de Maastricht (Pays-Bas) (UNU/INTECH) que le centre de l'UNU de Tokyo mènent des activités

dans le domaine du programme relatif au développement et peut contribuer aux travaux correspondants de l'Organisation des Nations Unies.

41. M. KOBAYASHI (Japon) souligne l'importance de l'UNU, qui, dans les 20 années qui se sont écoulées depuis sa création à Tokyo, est devenue une institution de portée mondiale et englobe des instituts de recherche et de formation spécialisés dans divers domaines et situés dans divers pays. Il accueille avec satisfaction l'ouverture à Tokyo de l'Institut des hautes études, les progrès réalisés par l'Académie internationale de personnalités dirigeantes et la préparation, en coopération avec le Gouvernement canadien et la Province de l'Ontario, du lancement des activités du Réseau international pour l'eau, l'environnement et la santé.

42. Si le Gouvernement japonais loue les efforts déployés par l'administration de l'Université pour resserrer ses liens avec d'autres organismes des Nations Unies, il estime que l'UNU devrait faire davantage dans trois domaines. En premier lieu, il faudrait qu'elle renforce toutes ses activités universitaires, en procédant aux ajustements institutionnels nécessaires. Le Gouvernement japonais souhaiterait notamment que soit créée une division d'études universitaires plus solide au siège de Tokyo. Deuxièmement, il serait nécessaire de faire mieux connaître les activités de l'UNU en diffusant des informations à ce sujet dans les organes de l'Organisation des Nations Unies, en particulier au Siège. À cet égard, il convient de signaler avec satisfaction la récente série de réunions publiques organisées par l'UNU pour diffuser les résultats de ses recherches, stimuler les débats politiques et favoriser les échanges de vues. Enfin, l'UNU devrait entretenir des rapports plus étroits avec d'autres organismes des Nations Unies, afin que ses activités influent directement sur eux et sur le processus d'élaboration des politiques au sein du système. Ainsi que l'indique le Secrétaire général dans son rapport, quelques progrès ont été faits dans ce sens et il faut se féliciter de la participation de l'UNU aux délibérations de la Deuxième Commission, dans le cadre de débats de groupe et de réunions d'information.

43. La délégation japonaise suggère que l'Université fasse une plus large place à l'utilisation d'instruments objectifs et scientifiques pour élaborer des méthodes permettant d'appliquer les accords conclus lors des récents sommets et grandes conférences, ainsi que d'autres initiatives en faveur du développement, puis exprime ses idées sous la forme de recommandations politiques concrètes. La délégation japonaise se propose de présenter au sujet de l'UNU des projets de résolution faisant état des trois domaines mentionnés plus haut; elle espère qu'ils seront examinés attentivement par les autres États Membres, et seront adoptés à la session en cours.

44. M. GURGULINO DE SOUZA (Recteur de l'Université des Nations Unies) souscrit sans réserve à la proposition de renforcer les activités universitaires de l'UNU. Mais il faudrait pour cela disposer de fonds supplémentaires; en effet, la vie au Japon est chère pour les étudiants et par ailleurs la pénurie de ressources a entraîné ces dernières années une compression des effectifs de l'Université.

45. La nécessité de faire mieux connaître l'Université va tout à fait dans le sens des buts de ses fondateurs, mais il convient de signaler que l'UNU a publié

410 ouvrages ou articles ainsi que six revues universitaires, seule ou en coopération avec d'autres institutions. Il s'agit essentiellement de publications très spécialisées et liées aux questions intéressant l'Organisation des Nations Unies. L'UNU continue à organiser des réunions publiques à New York et bientôt au siège de l'UNESCO.

46. Dans son rapport, le Secrétaire général donne des informations détaillées sur l'interaction de l'Université avec l'Organisation des Nations Unies. À cet égard, le Recteur appuie la suggestion du Japon tendant à ce que cette collaboration s'étende à tout le système par l'intermédiaire du CAC et de ses organes subsidiaires. Pour ce qui est des travaux de l'Université sur les sommets et les grandes conférences des Nations Unies, suite à la tenue de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, deux grands programmes ont été institués : l'un consiste en une Action 21 propre à l'Université, pour oeuvrer en faveur d'un développement durable, l'autre est un programme de paix qui embrasse des activités de l'Université sur les Nations Unies au XXI^e siècle, le règlement des conflits, la démocratisation et le développement.

POINT 114 DE L'ORDRE DU JOUR : PLANIFICATION DES PROGRAMMES (A/51/16 (PART II), A/51/16 (Programmes 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 14, 15, 16, 17 et 18); A/C.2/51/3)

47. M. ACUÑA (Costa Rica), parlant également au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que les pays qu'il représente attachent une particulière importance à l'examen de la question relative à la planification des programmes, qui représente la principale orientation politique de l'Organisation. Il convient de rappeler les règles applicables à ce processus, en particulier celle qui veut que chaque Commission procède à un examen approfondi des programmes proposés qui sont de sa compétence, car cet examen se heurte chaque fois davantage aux objections d'un groupe de pays qui cherchent à en confier toute la responsabilité à la Cinquième Commission, bien qu'ils aient appuyé la résolution 41/213.

48. Les pays du Groupe des 77 et la Chine réaffirment qu'il importe de définir les directives pour la planification des programmes de la période 1998-2001; ils estiment que la Deuxième Commission doit consacrer le temps nécessaire à l'analyse des questions qui sont de son ressort et formuler des conclusions précises, afin de définir les règles sur lesquelles se fondera la Cinquième Commission. Comme il est indispensable que la planification des programmes reflète adéquatement le rôle qui revient à l'Organisation dans le développement, ces pays sont extrêmement préoccupés par la diminution constante des ressources allouées aux programmes dans ce domaine, ce qui va à l'encontre des engagements pris par la communauté internationale en faveur d'un développement économique et social des pays en développement.

49. Il est également préoccupant que soient introduits dans l'examen du plan à moyen terme de nouveaux concepts qui n'ont pas encore fait l'objet de débats et qui suscitent des prises de position très divergentes. C'est pourquoi le Groupe des 77 et la Chine sont certains que la Deuxième Commission assumera sa responsabilité pour que les programmes des domaines relevant de sa compétence soient planifiés conformément à son propre critère technique et spécialisés et de ce fait répondent adéquatement à la requête du Président de la Cinquième

Commission. De cette manière, les programmes recommandés par cette dernière ne satisferont pas uniquement à des critères financiers et budgétaires, mais aux besoins définis par les États Membres, en particulier les pays en développement.

50. M. GRANT (Irlande), parlant aussi au nom de l'Union européenne, dit que celle-ci reconnaît qu'il importe d'incorporer les priorités dans les programmes de l'Organisation et note que l'examen du point 114 de l'ordre du jour aura lieu à la Cinquième Commission. C'est pourquoi les représentants de l'Union européenne à la Deuxième Commission agiront de concert avec leurs collègues respectifs de la Cinquième Commission, afin de présenter à la Cinquième Commission la position de l'Union sur les divers programmes.

51. Mme LEBEL (États-Unis d'Amérique) rappelle que le plan à moyen terme a pour objet d'exposer une planification concrète des programmes, qui soit utilisable pour l'établissement des futurs budgets. Il est regrettable que les délibérations du Comité du programme et de la coordination (CPC) n'aient pas permis d'aboutir à un consensus sur le plan à moyen terme pour 1998-2001, bien que le processus budgétaire pour la prochaine période biennale ait déjà commencé.

52. Les États-Unis considèrent que le CPC devrait, comme il en est chargé, examiner les activités des Nations Unies sous l'angle de la programmation tendant à assurer que les activités et les affectations de ressources de l'Organisation tiennent dûment compte des priorités établies par les États Membres. Bien que le CPC n'ait pas réalisé cet objectif à sa trente-sixième session et que certaines parties du plan à moyen terme demeurent en suspens, il est néanmoins parvenu à un consensus sur les programmes au sujet desquels la Deuxième Commission a été priée de formuler des observations. Pour deux d'entre eux, relatifs au commerce et au développement (Programme) et aux établissements humains (Programme 11), il n'a pas encore été possible de conclure les travaux et des apports supplémentaires seront nécessaires avant de pouvoir statuer.

53. Le rapport du CPC sur les travaux de sa trente-sixième session [A/51/16 (Part II)] reflète avec exactitude les opinions essentielles des États-Unis sur ces programmes. Par ailleurs, la question des modalités à adopter pour traduire en décision concrète les initiatives de réforme et de restructuration déjà convenues ou à l'examen dans le but de rendre l'Organisation des Nations Unies plus efficace, efficiente et moderne, a à peine été abordée. En outre, si l'on ne saisit pas dès à présent l'occasion de renforcer et de revitaliser l'Organisation, la tâche sera plus difficile à l'avenir. Les États-Unis attachent donc avec intérêt les résultats des délibérations de la Cinquième Commission sur cette question et se propose de tenir à ce sujet des consultations avec les autres États Membres.

54. M. CABACTULAN (Philippines) souscrit à la déclaration formulée par la délégation costa-ricienne au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Il ajoute que le plan à moyen terme pour la période 1998-2001 décrivant les activités en cours ou prévues, il faut veiller à ce qu'il traduise fidèlement les priorités arrêtées par les États Membres et à ce que les éléments essentiels de chaque programme ou sous-programme soient clairs pour tous. Les Grandes Commissions compétentes de l'Assemblée générale doivent s'acquitter de manière responsable

des tâches qui leur reviennent dans l'examen des programmes et sous-programmes relevant de leurs domaines de compétence respectifs.

55. Bien que la délégation philippine reconnaisse les mandats statutaires concrets à respecter pendant l'établissement du projet de plan à moyen terme par le Secrétariat et pendant l'examen de ce document par le CPC et plus tard par la Cinquième Commission, ce processus exige à son avis que les commissions compétentes de l'Assemblée générale étudient le projet de plan afin d'assurer qu'il correspond bien à ce que souhaitent réellement les États membres en matière de planification – ce qui irait dans le sens de l'amélioration du processus consultatif prévu dans la résolution 41/213. Il ne faudrait pas considérer l'accomplissement de ces tâches par les Grandes Commissions comme une simple formalité et le confier à la Cinquième Commission en dernière instance.

56. Au titre du processus de réforme, la délégation philippine est même disposée à envisager la possibilité de soumettre à l'avenir certains programmes et sous-programmes aux commissions compétentes avant de les présenter à la Cinquième Commission; en effet, non seulement c'est d'elles qu'émanent les mandats correspondant à ces programmes et sous-programmes, mais elles sont aussi les organes participant le plus directement à l'incorporation des positions des divers pays sur les mandats énoncés dans des résolutions ou décisions des Nations Unies.

57. Dans le cas par exemple du programme 9, "Commerce et développement", la Deuxième Commission n'a pas encore examiné les résultats de la neuvième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) ni de la récente réunion du Conseil du commerce et du développement qui l'a suivie; elle aurait alors été en mesure de recommander l'octroi d'une attention particulière à certains programmes du plan à moyen terme. Il en est de même du programme 11, "Établissements humains" auquel la Deuxième Commission pourrait faire des apports correspondant aux résultats d'Habitat II. Pour ce qui est du programme 6, "Afrique : nouvel ordre du jour pour le développement", il importe également que les priorités et programmes du plan à moyen terme incorporent dûment les résultats de l'examen à mi-parcours de ce nouvel ordre du jour.

58. La Cinquième Commission ne doit pas faire l'objet de pressions pour qu'elle accélère ses travaux sur cette question, ce qui compromettrait la pratique de l'adoption de décisions par consensus. Il faut que la Deuxième Commission formule une opinion selon sa méthode habituelle, afin de poursuivre l'analyse et de parvenir à des conclusions permettant de donner une réponse appropriée à la lettre du Président de la Cinquième Commission.

59. L'orateur souhaite appeler l'attention sur un document paru sous la cote A/51/6 (Note), qui présente dans leurs grandes lignes les grands domaines prioritaires pour la période du plan à moyen terme. Les Philippines considèrent que vu l'importance fondamentale qu'il revêt pour l'approbation de l'ensemble du plan, ce document devrait faire partie intégrante du plan à moyen terme. Cette position est conforme aux conditions fixées dans des accords antérieurement conclus, ainsi qu'aux dispositions de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale. Comme il semble que ce projet de texte soit loin de faire l'objet d'un consensus, il serait peut-être possible d'examiner les sections et les

programmes relatifs au développement qui relèvent de la compétence de la Deuxième Commission.

60. M. PEDROSO (Cuba) s'associe à la déclaration présentée par le Costa Rica au nom du Groupe des 77 et de la Chine; à son avis, elle témoigne indubitablement de l'importance attribuée à l'examen de la question de la planification des programmes. Il convient de remettre en vigueur une pratique qui est de plus en plus souvent transgressée et qui est dûment établie par un mandat de l'Assemblée générale. M. Pedroso est surpris par les fortes pressions qui ont été exercées pour que cette question ne soit pas examinée par la Deuxième Commission.

61. Il faudrait notamment examiner le programme 9, "Commerce et développement", parce que ni le Conseil du commerce et du développement, ni le CPC n'ont eu l'occasion de se pencher sur l'ensemble des questions qui se posent dans le cadre de ce programme, pour la prochaine période biennale. Parmi ces questions, il convient d'étudier le sous-programme 9.2 "Investissement, développement des entreprises et technologie". Au nombre des objectifs de ce sous-programme figure l'importance d'analyser les conséquences de l'éventuelle élaboration d'un cadre multilatéral pour l'investissement. Or le projet de plan à moyen terme pour la période 1998-2001 ne fait aucunement état de la nécessité que ces analyses tiennent pleinement compte des intérêts des pays en développement.

62. En outre, la proposition du Secrétariat concernant le programme 9 n'inclut pas non plus l'ancien sous-programme sur les petits États insulaires. A cet égard, il convient de rappeler que la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement a mandaté les activités concrètes que doit entreprendre la CNUCED pour donner effet à ses résultats. Cuba estime qu'il faut remédier à ces omissions dans le projet de plan à moyen terme.

63. Par ailleurs, il est également nécessaire d'évaluer les résultats de la réunion du Conseil du commerce et du développement, ainsi que la suppression de l'appui systématique à la gestion de la dette dans les pays en développement.

64. Il importe d'étudier attentivement le programme relatif aux établissements humains et les activités complémentaires d'Habitat II, ainsi que la stratégie d'application du Nouvel ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. M. Pedroso insiste particulièrement sur le fait que toutes ces questions doivent être analysées au cours de réunions officielles.

65. M. ACEMAH (Ouganda) fait sienne la déclaration formulée par le Costa Rica au nom du Groupe des 77 et de la Chine et appelle l'attention sur les conclusions de l'examen à mi-parcours du Nouvel ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. Cet examen a permis d'établir clairement que la fragilité des dispositions adoptées pour donner suite au Nouvel ordre du jour a été une des causes principales de ses maigres résultats. Les carences les plus notables ont été relevées sur le plan des institutions et dans les activités de promotion, qui se sont avérées insuffisantes faute de mandats précis, de directives politiques et de ressources. C'est pourquoi il a été recommandé, entre autres, de superviser et d'évaluer avec plus de rigueur l'application et le suivi du Nouvel ordre du jour

aux niveaux national, régional et mondial et d'examiner l'action des organismes des Nations Unies dans les domaines de l'application et de la promotion, afin d'améliorer la coordination des activités des organes pertinents.

66. Pour mettre en oeuvre ces recommandations, les activités mentionnées dans le programme 6 du plan à moyen terme pour la période 1998-2001 devront être dotées de ressources adéquates, ainsi qu'en dispose la résolution 46/151 de l'Assemblée générale. Il faudra en outre coordonner efficacement les travaux du Bureau du Coordonnateur spécial pour l'Afrique et les pays les moins avancés, de la Commission économique pour l'Afrique et du Département de la coordination des politiques et du développement durable, ainsi que les activités menées à l'échelon des pays dans le cadre du système des coordonnateurs résidents.

67. Il faudrait s'intéresser davantage aux travaux du Département de la coordination des politiques et du développement durable concernant les institutions commerciales et financières multilatérales et la communauté des donateurs, ainsi qu'à ceux qui mettent l'accent sur les activités entreprises à l'échelon régional et en particulier dans les pays africains. Il convient d'instituer un mécanisme propre à faciliter les échanges de données d'expérience en matière d'application du Nouvel ordre du jour. L'Ouganda estime, comme le CPC, que le programme de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) devrait réserver une place suffisante au commerce, à la dette extérieure, à la lutte contre les maladies touchant les animaux et les humains, à la prévention du crime et à l'aide internationale.

68. Pour ce qui est de la recommandation du CPC touchant la nécessité de poursuivre le processus de restructuration interne en cours à la CEA, il ne faut pas oublier que les commissions régionales doivent disposer des ressources nécessaires à l'accomplissement de leur mandat.

69. L'Ouganda considère en outre qu'il est nécessaire d'appliquer pleinement les recommandations issues de la neuvième session de la CNUCED et d'actualiser à cet effet le contenu des projets relevant des programmes 9 et 11.

70. Du fait qu'il fait partie des pays les moins avancés, l'Ouganda porte un intérêt particulier à l'application du paragraphe 114 du document final de la neuvième session de la CNUCED, qui a trait aux travaux de l'entité qui s'occupe des problèmes de ce groupe de pays, des petits pays insulaires en développement et des pays en développement sans littoral.

71. M. ABDELLATIF (Égypte) s'associe à la déclaration prononcée par le Costa Rica au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et fait observer que les débats du CPC ont démontré qu'il existe une tendance à diminuer le rôle dévolu à l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du développement. Il réaffirme que le développement a des aspects économiques et sociaux qui influent sur la stabilité des pays, et pourraient par là menacer la paix.

72. Le plan à moyen terme pour la période 1992-1997 s'est avéré très ambitieux. De nombreuses conférences ont été organisées, mais malheureusement, tous les engagements pris n'ont pas été tenus.

73. En ce qui concerne les travaux réalisés en 1994 et 1995, 68 % seulement des projets ont été exécutés et les objectifs fixés n'ont pas tous été atteints.

74. Il est surprenant que le Secrétariat ait proposé un nouveau plan allant jusqu'en 2001 sans tenir dûment compte de la nécessité de poursuivre le plan antérieur.

75. L'Égypte considère que le titre du programme 5, "Coordination des politiques et développement durable", ne reflète pas le rôle que jouent les Nations Unies dans le domaine du développement. Il devrait être beaucoup plus concret, afin qu'il soit possible d'évaluer dans quelle mesure le Nouvel ordre du jour pour le développement de l'Afrique dans les années 90 a été réalisé. La manière dont est rédigé le programme ne rend pas non plus suffisamment compte de son contenu ni de la responsabilité qui incombe à la communauté internationale dans la relance économique de l'Afrique. Il faudrait indiquer les raisons pour lesquelles si peu de progrès ont été réalisés à cet égard. Il conviendrait par exemple de mentionner l'insuffisance des ressources financières et l'importance de la mobilisation des ressources, le transfert de technologie et le problème de la dette extérieure. Le programme devrait aussi faire état des initiatives entreprises en Afrique dans divers domaines du développement.

76. En ce qui concerne le programme 7, "Information économique et sociale et analyse des politiques", la délégation égyptienne estime qu'il ne sera pas possible de réaliser les objectifs fixés.

77. Eu égard au programme 9, il faudrait tenir compte des activités entreprises par la CNUCED. Quant au sous-programme 9.5 sur les pays les moins avancés, il devrait être rédigé de manière plus appropriée à la nécessité d'éviter la marginalisation de ces pays, afin qu'ils puissent bénéficier de flux d'investissement.

78. Le programme 10, "Environnement", doit aborder, outre le transfert de technologie et la mobilisation des ressources financières nécessaires pour aider les pays en développement victimes de la dégradation de l'environnement, la question de la désertification et de la sécheresse.

79. Pour ce qui est du Nouvel ordre du jour pour le développement de l'Afrique dans les années 90, il convient de mettre en relief les résultats quantifiables et de préciser ce qui peut être fait sur le plan international en faveur de la relance de l'Afrique. L'omission de questions comme la dette extérieure, la lutte contre le sida, la prévention du crime et l'aide internationale pour le développement, ne manque pas d'être préoccupante.

80. L'Égypte souligne qu'il importe de rendre compte objectivement des opinions exprimées dans les délibérations en cours et notamment des réponses à donner au Président de la Cinquième Commission.

81. M. AZAIEZ (Tunisie) exprime son soutien à la déclaration formulée au nom du Groupe des 77 et de la Chine et sa satisfaction pour l'initiative qui consiste à faire examiner au préalable les questions relevant des différentes grandes commissions par les organes compétents, avant qu'elles ne soient étudiées par la Cinquième Commission. Cette approche favorise la consultation, la concertation,

la transparence et par conséquent l'efficacité. D'un autre côté, elle associe les commissions appropriées aux prises de décisions.

82. Il convient de souligner l'aspect politique du travail de la Deuxième Commission. Les décisions ne doivent pas être motivées par des considérations qui seraient uniquement budgétaires. Le développement est au coeur du mandat même du système onusien et les programmes dans ce domaine méritent une attention prioritaire. Les difficultés financières de l'Organisation ne sauraient justifier que l'on essaie de réduire des programmes.

83. En conclusion, il faut que la Deuxième Commission dispose du temps nécessaire pour étudier utilement les thèmes qui relèvent de son mandat.

84. M. FLORENCIO (Brésil), prenant la parole au nom des pays membres du Mercosur ainsi que de la Bolivie et du Chili, appelle l'attention sur les programmes 9 et 17, auxquels ces pays accordent une extrême priorité.

85. En ce qui concerne le programme 9, "Commerce et développement", M. Florencio propose que les conclusions pertinentes du Conseil du commerce et du développement soient communiquées sans tarder à la Cinquième Commission.

86. Quant aux réformes à apporter au système des Nations Unies, qui doivent avoir pour objet de renforcer le rôle de l'Organisation dans le domaine du développement, il est regrettable qu'elles aient souvent été dictées exclusivement par des compressions budgétaires. Il faut souligner qu'il importe d'approfondir l'analyse des questions qui se situent au coeur même du développement.

87. Il est vrai que la CNUCED a procédé à des réformes concrètes qui méritent d'être dûment reconnues, notamment dans le communiqué conjoint publié par le Groupe des Sept. Les pays du Mercosur, la Bolivie et le Chili souhaitent que le plan à moyen terme réserve une place prioritaire à la CNUCED et à la nécessité de disposer des ressources nécessaires pour mettre en oeuvre le programme de travail qu'elle a approuvé à sa neuvième session.

88. Pour ce qui est du programme 17, "Développement économique et social en Amérique latine et aux Caraïbes", il faut souligner le rôle important joué par les commissions régionales dans l'incorporation de la dimension régionale aux programmes et activités des Nations Unies. En diverses occasions ont été présentées des propositions tendant à diminuer le rôle des commissions régionales ou à transférer leurs fonctions à d'autres institutions. Ces propositions inquiètent profondément les pays du Mercosur, la Bolivie et le Chili qui estiment que la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), qui a beaucoup contribué à l'évolution des conceptions économiques dans la région, devrait demeurer un centre d'excellence. Il importe que la CEPALC continue à collaborer avec les gouvernements à l'analyse des processus de développement et à l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques du secteur public, ainsi qu'à l'octroi d'une assistance technique dans les domaines de l'information spécialisée, des services de conseils, de la formation technique et de l'appui à la coopération régionale. Les pays membres du Mercosur, la Bolivie et le Chili, qui soutiennent les réformes destinées à

améliorer le rôle des commissions régionales, considèrent que ces réformes devraient être adaptées aux caractéristiques de la région.

89. M. OJIMBA (Nigéria) appuie sans réserve la déclaration faite par le Costa Rica au nom du Groupe des 77 et de la Chine et réaffirme énergiquement que la Commission ne doit pas être soumise à des pressions pour qu'elle accélère ses travaux. Au sujet de la lettre du Président de la Cinquième Commission (A/C.2/51/3), il tient à déclarer formellement que les questions socio-économiques et de développement méritent que leur soit consacré le temps nécessaire à leur examen, afin de procéder à une analyse adéquate des questions relatives aux programmes et à la planification.

90. En ce qui concerne la coordination des activités des Nations Unies dans le domaine du développement, il convient d'appeler l'attention sur le programme 9; l'examen à mi-parcours du Nouvel ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 vient de s'achever et le rapport qui en est issu n'a pas encore pu être analysé comme il convient.

91. La délégation nigériane, consciente du processus de réforme qui a été engagé, est particulièrement préoccupée par l'application des résultats des grandes conférences qui ont eu lieu récemment et des décisions adoptées à l'occasion de négociations internationales, comme la neuvième session de la CNUCED.

92. M. MEROUANE (Algérie) appuie la déclaration formulée par le Costa Rica au nom du Groupe des 77 et de la Chine et souligne l'importance que la délégation algérienne accorde à la question à l'examen et au fait que chaque programme du projet de plan à moyen terme pour la période 1998-2001 est présenté, pour examen, aux grandes commissions, ce qui va dans le sens d'une plus grande efficacité et d'une plus grande coordination des travaux de l'Organisation. Cette coordination permettra d'éviter que des considérations d'ordre strictement budgétaire et de caractère conjoncturel viennent réduire à néant les espoirs suscités par les résolutions adoptées par l'Organisation des Nations Unies en matière de développement économique et social.

93. Les mesures d'austérité découlant de la crise financière qui affecte l'Organisation ne sauraient, de l'avis de la délégation algérienne, se traduire par des réductions ou des suppressions d'activités ou de programmes dont le caractère prioritaire est constamment souligné, sans parler des engagements pris lors des différentes conférences organisées ces dernières années pour promouvoir le développement économique et social de tous.

94. Il découle de ce qui précède que la Deuxième Commission devrait disposer du temps nécessaire pour un examen convenable des programmes projetés et apporter ainsi sa contribution à une préparation sérieuse du plan à moyen terme. Il va sans dire que toute limitation des activités préconisées pour l'amélioration de la situation économique et sociale, notamment dans les pays en développement, équivaldrait à une volonté de perpétuer la situation préoccupante qui est celle de plusieurs régions et notamment de l'Afrique. Les thèmes des programmes proposés à l'examen de la Commission reflètent chacun un aspect prioritaire du développement et devraient guider les actions de la communauté internationale.

95. M. GARCÍA-GONZÁLEZ (El Salvador), prenant la parole en sa qualité de Coordonnateur pro tempore des pays d'Amérique centrale, exprime son appui à la déclaration formulée au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Il souligne qu'il importe d'appliquer les dispositions de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale, qui prévoit notamment que la Cinquième Commission doit consulter les commissions pertinentes sur leurs priorités avant d'adopter une décision sur les programmes et budgets qui relèvent de leur compétence.

96. Il appuie en outre la proposition du Groupe des 77 et de la Chine tendant à créer un groupe officieux, chargé d'examiner les programmes susceptibles d'être affectés par une décision de la Cinquième Commission s'il n'est pas tenu compte des priorités fixées par la Deuxième ou autre Commission. Ce groupe pourrait se réunir pendant deux semaines et être présidé par un Vice-Président de la Deuxième Commission. Les résultats de ces consultations officieuses seraient communiqués à la Cinquième Commission.

97. M. NEBENZIA (Fédération de Russie) accueille avec satisfaction l'examen des questions relatives aux programmes et qui sont de la compétence de la Deuxième Commission, mais il regrette en même temps que cet examen ait lieu sous la forme que revêtent actuellement les travaux de la Commission et avec un calendrier si chargé.

98. Cette forme n'est pas appropriée, malgré les dispositions de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale, parce qu'elle ne permet pas aux parties intéressées de procéder à un examen approfondi des questions relatives aux programmes, ce qui n'est possible que dans le cadre des délibérations du CPC, mais en règle générale, leur analyse est du ressort d'autres instances. Dans la pratique, il arrive que le débat sur les questions relatives aux programmes s'effectue avec tout le sérieux voulu mais en d'autres occasions il ne reçoit pas l'attention qu'il mérite. Il conviendrait que les spécialistes de la Deuxième Commission puissent examiner ces thèmes du programme, afin d'éviter que des problèmes ne surgissent à l'Assemblée générale. À cet égard, M. Nebenzia appuie le réaménagement des activités du CPC, comme le prévoit la résolution 50/227.

99. Quant aux programmes soumis à l'examen de la Deuxième Commission, ils sont déjà examinés lors de la session du CPC et les experts présenteront leurs observations à ce sujet. Il serait peut-être possible d'examiner séparément les programmes présentés, lorsque serait disponible la documentation pertinente, compte tenu notamment des résultats de la session du Conseil du commerce et du développement.

100. Enfin, il serait souhaitable de savoir quand il sera possible de disposer de ces documents et quelle forme prendra leur examen; il convient également de se demander si la Deuxième Commission ne sait pas comment elle doit procéder pour ce qui est des questions relatives aux programmes quand elles ne sont pas examinées à la Cinquième Commission.

101. M. A'ALA (République arabe syrienne) exprime son appui à la déclaration prononcée par le Costa Rica au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Il ajoute qu'il est bon que s'expriment des opinions sur le plan à moyen terme, pour ce qui a trait à la planification des programmes, parce que le travail de la

Cinquième Commission s'en trouve facilité. Cela est de nature à favoriser la transparence dans l'examen des questions et à améliorer le processus de négociation à l'Organisation des Nations Unies.

102. Le développement occupe une place primordiale dans les programmes de l'Organisation et il faut espérer que la Deuxième Commission consacre plus de temps à l'examen des programmes de développement, ce qui rendrait ses travaux d'autant plus utiles.

La séance est suspendue à 17 h 22; elle est reprise à 17 h 25.

POINT 98 DE L'ORDRE DU JOUR; ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES POUR LE DÉVELOPPEMENT (A/51/256, A/51/357, A/51/391, A/51/208-S/1996/543, A/51/462-S/1996/831)

103. M. AHMED (Administrateur associé du Programme des Nations Unies pour le développement) rappelle que déjà en 1977 l'Assemblée générale, dans sa résolution 32/197, a demandé "un accroissement réel des apports de ressources disponibles" pour les activités opérationnelles de développement "sur une base prévisible, continue et sûre", et souligne que le montant des ressources destinées à ces activités témoigne des choix politiques des États Membres, lesquels sont déterminés par différents facteurs.

104. En 1983 a été introduite la notion d'annonces de contributions volontaires dont le versement pouvait être réparti sur plusieurs années; on espérait que les donateurs seraient de ce fait incités à fixer le montant minimum de leurs contributions au PNUD pour une période de trois ans, ce qui rendrait les apports plus prévisibles. Mais ce système n'a pas donné satisfaction et en 1989 le Conseil d'administration a demandé que soient présentées des propositions visant à rendre plus régulier l'accroissement des ressources du PNUD, vu la stagnation manifeste des contributions volontaires aux ressources de base. Suite à cette requête, l'Administrateur a établi un rapport, que le Conseil a ultérieurement approuvé, dans lequel il reconnaissait que les ressources de base continueraient à avoir une importance primordiale, mais jugeait nécessaire de maintenir un équilibre approprié entre ressources de base et ressources complémentaires. Le PNUD a commencé en 1973 à recevoir des ressources complémentaires se chiffrant à un million de dollars des États-Unis, contre 181 millions de dollars à la fin des années 80 et 899 millions de dollars en 1995, soit environ 49 % des recettes du PNUD.

105. À sa session de juin 1995, le Conseil d'administration a approuvé un nouveau mandat fixant les domaines d'activité et objectifs prioritaires futurs, d'où il résulte qu'actuellement 83 % des ressources de base du PNUD sont allouées à 50 pays ayant un produit national brut (PNB) par habitant de 750 dollars au plus. Pour la période triennale qui débutera en 1997, le Conseil a approuvé, aux fins de planification, un montant de 3 300 millions de dollars pour les ressources de base. Il est donc indispensable que les pays qui ont souscrit aux changements radicaux apportés au PNUD appuient ces changements en augmentant leurs contributions. Le PNUD et les organismes qui lui sont associés pour les activités opérationnelles peuvent améliorer considérablement la situation des personnes les plus pauvres du monde pour autant qu'ils disposent de ressources de base d'un montant suffisant.

106. L'examen approfondi des problèmes financiers et administratifs du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), qui a eu lieu en septembre 1996, lors de la troisième session du Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP, doit se situer dans ce contexte. Le PNUD étudie actuellement les modifications à apporter au système de financement partiel pour obtenir que ce système reflète bien la situation d'UNIFEM. Le Fonds élaborera une proposition qui sera examinée par le Conseil d'administration à sa session de juin 1997 et aura pour objectif de rétablir le mécanisme de financement partiel et, en prévision de ce rétablissement, a fixé sa réserve opérationnelle à 3 millions de dollars, montant qu'il considère approprié. Compte tenu de la décision 95/10 du Conseil d'administration, une évaluation externe a été effectuée et a entraîné la formulation de toute une série de recommandations relatives aux stratégies, aux programmes, aux structures et aux instruments opérationnels d'UNIFEM. Suite au rapport d'évaluation, le Fonds a immédiatement pris des mesures dans plusieurs domaines.

107. Le PNUD, pour sa part, s'est employé à renforcer sa collaboration avec UNIFEM. Comme suite à ses délibérations sur UNIFEM, le Conseil d'administration a adopté la décision 96/43, qui porte sur les stratégies de programmation; la gestion et l'administration; la coordination avec le système des Nations Unies s'agissant des questions relatives à la femme; les relations entre UNIFEM et le PNUD et les dispositions en matière de financement et de présentation de rapports. M. Ahmed appelle l'attention de la Commission sur une note du Secrétaire général relative à la promotion de la femme (A/51/391), qui contient un rapport sur les activités d'UNIFEM en 1995. Le rapport met en relief les actions entreprises par le Fonds dans le cadre du système des Nations Unies en vue d'instaurer un environnement favorable à l'incorporation des questions relatives à la femme aux travaux des organismes des Nations Unies dans le domaine du développement et présente un examen complet de la gestion financière du Fonds, de son programme de travail et des initiatives en faveur des femmes. À la première session de 1997 du Conseil d'administration, UNIFEM présentera un avant-projet de stratégie et de programme de travail.

108. M. ACUÑA (Costa Rica), prenant la parole au nom des pays du Groupe des 77 et de la Chine, dit que ces pays continuent à attribuer la plus haute importance aux activités opérationnelles de développement et rappelle que l'Assemblée générale, dans sa résolution 50/120, a réaffirmé que ces activités ont pour rôle essentiel et déterminant de donner aux pays en développement la possibilité de prendre en mains leur propre développement, avec l'appui de la communauté internationale. Mais comme l'Assemblée le note avec regret dans cette résolution, si des progrès importants ont bien été réalisés dans la restructuration et la rationalisation de l'administration et du fonctionnement des fonds et programmes de développement des Nations Unies, il n'y a pas eu, dans le cadre du processus de réforme global, d'augmentation substantielle des ressources destinées aux activités opérationnelles de développement sur une base prévisible, continue et assurée et les consultations sur de nouvelles modalités de financement n'ont pas abouti. Au contraire, les ressources destinées à la coopération multilatérale pour le développement continuent à diminuer.

109. Il va sans dire que le Groupe des 77 et la Chine accordent une grande importance au rôle du PNUD, qui a longtemps contribué substantiellement à compléter les activités nationales des pays en développement, dans le but de

promouvoir et d'appuyer leur développement social et économique. C'est pourquoi ils sont préoccupés par la situation financière délicate dans laquelle se trouve le PNUD depuis le cinquième cycle du fait de la diminution persistante des contributions volontaires à ses ressources de base et de l'impossibilité de prévoir le montant de ces contributions. Le Groupe des 77 et la Chine attribuent également une grande importance au système des coordonnateurs résidents en tant que moyen d'accroître la coordination des activités du système des Nations Unies pour le développement et de permettre une utilisation efficace des ressources disponibles.

110. M. Acuña exprime sa reconnaissance aux pays donateurs qui ont maintenu et même augmenté leur aide publique au développement des pays en développement. Cette aide continue à jouer un rôle essentiel pour de nombreux pays, qui se voient de plus en plus marginalisés par la mondialisation de l'économie, car les investissements étrangers ne s'orientent que vers un petit nombre de pays en développement. Par ailleurs, la réforme de l'Organisation des Nations Unies, si elle est certes nécessaire, ne suffira pas pour obtenir une augmentation des ressources, pas plus que les engagements solennels en faveur de la coopération pour le développement ou les engagements solennels pris lors des conférences des Nations Unies. Il est manifeste qu'une nouvelle approche est nécessaire.

111. Tout d'abord, les États Membres devraient intensifier la recherche de sources nouvelles et novatrices de financement pour compléter l'aide publique au développement mais non s'y substituer. En deuxième lieu, il conviendrait d'utiliser de plus en plus l'aide publique au développement disponible pour mobiliser des ressources nouvelles et supplémentaires au profit de la coopération pour le développement. En troisième lieu, il faut continuer à tenter d'utiliser plus efficacement l'aide publique au développement. Enfin, il est à souligner que tant qu'il n'y aura pas de solution de substitution acceptable à l'aide publique au développement, le Groupe des 77 et la Chine jugent impossible d'y renoncer car elle représente le moyen principal de promouvoir la coopération multilatérale pour le développement.

112. Le Conseil économique et social doit aborder la question du financement des activités opérationnelles de développement lors des séances de haut niveau de sa session de fond de 1997. Elles offriront une occasion favorable de poursuivre le dialogue sur cette importante question et d'examiner les mesures qui pourraient être prises. Enfin, M. Acuña demande au Secrétariat pourquoi aucun rapport du Secrétaire général sur le point de l'ordre du jour relatif aux activités opérationnelles n'a été présenté en 1996, si des crédits au titre de l'établissement de ce rapport sont inscrits au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies et s'il est exact que dernièrement certains rapports ont été financés au moyen de ressources extrabudgétaires.

113. M. STOBY (Directeur du Département de la coordination des politiques et du développement durable) répond aux questions posées par le représentant du Costa Rica. A la session en cours, en vertu des dispositions pertinentes, le Secrétaire général ne doit pas présenter de rapport sur les activités opérationnelles de développement de l'Organisation des Nations Unies, bien qu'il en ait présenté un au Conseil économique et social à sa session de fond de 1996 (E/1996/64). Par ailleurs, comme cela est la pratique habituelle depuis plus de 10 ans, le Secrétariat a bénéficié de ressources extrabudgétaires pour ses

travaux touchant l'examen triennal des politiques relatives aux activités opérationnelles de développement. Il a été créé à cette fin un fonds d'affectation spéciale pour l'étude de cas concernant le fonctionnement des activités opérationnelles de développement de l'Organisation des Nations Unies, qui a reçu un appui substantiel de pays comme la France, le Royaume-Uni, le Japon et la Suisse. La procédure mise au point prévoit un exposé minutieux des dispositions envisagées pour la révision triennale et, à cet égard, le Secrétaire général sollicite l'appui des États Membres à ce fonds.

114. M. AHMED (Administrateur associé du Programme des Nations Unies pour le développement) fait siennes les observations formulées par le représentant du Costa Rica au nom du Groupe des 77 et de la Chine au sujet de la grave réduction subie ces dernières années par l'aide publique au développement. Quant aux changements institués au PNUD, il est prévu de poursuivre ce processus afin que les programmes exécutés aient un meilleur rapport coût-efficacité et soient mieux adaptés aux priorités des pays.

115. Mme BROWN (Irlande), intervenant également au nom de l'Union européenne, se réfère à deux aspects du point 98 de l'ordre du jour, à savoir la résolution 45/217, relative au Sommet mondial pour les enfants et le fonctionnement d'UNIFEM. Pour le premier, les mesures adoptées à la Deuxième Commission devraient viser non seulement à consolider les progrès réalisés mais à définir la marche à suivre à l'avenir. L'Union européenne considère qu'il sera nécessaire d'ajuster et de réorienter les programmes de travail les cinq prochaines années et se propose de participer à toutes les consultations engagées à cet effet.

116. En ce qui concerne UNIFEM, l'Union européenne prend acte de la décision 96/43 adoptée par le Conseil d'administration du PNUD, dans laquelle celui-ci établit un calendrier pour l'application des recommandations de l'évaluation externe et accueille avec satisfaction les mesures initiales adoptées pour le Fonds; il faut espérer qu'en 1997 aura lieu un examen approfondi des orientations futures d'UNIFEM sur la base de sa réponse au rapport issu de l'évaluation. L'Union européenne estime que compte tenu des ressources disponibles, UNIFEM devrait se concentrer sur un nombre limité d'objectifs afin de s'acquitter de son mandat le plus efficacement possible et espère que la décision 96/43 sera incorporée à la résolution pertinente de la Troisième Commission.

117. M. ABDELLAH (Tunisie) dit que la décision adoptée récemment par le Conseil économique et social tient compte de l'avis des États Membres sur la nécessité d'harmoniser et de coordonner les efforts entrepris par les divers organismes, fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies dans le domaine des activités opérationnelles de développement, et se réfère en particulier à l'application de la résolution 50/120 de l'Assemblée générale.

118. À cet égard, la délégation tunisienne exprime sa satisfaction pour la déclaration formulée par le CAC et dans laquelle il est indiqué que les organismes des Nations Unies sont résolus à mettre en oeuvre de manière énergique ladite résolution, qu'ils pourraient jouer un rôle décisif en appuyant les efforts des pays en développement et que le CAC est résolu à renforcer la coopération de ses organes par le biais du système des coordonnateurs résidents

afin de garantir l'application intégrale des dispositions des résolutions 50/120 et 47/199.

119. La délégation tunisienne accueille également avec satisfaction les observations du CAC sur l'élaboration d'une série de directives actualisées concernant les notes de stratégie de pays, l'approche-programme, l'exécution nationale et le fonctionnement du système des coordonnateurs résidents. Ces décisions du CAC sont d'autant plus appréciables que le degré d'harmonisation et de simplification des procédures demeure problématique ainsi que le souligne le Secrétaire général dans son rapport E/1996/64. Il y est par ailleurs indiqué que le nombre de rapports à présenter par le pays bénéficiaire, les modèles à suivre pour leur établissement, les systèmes de contrôle et d'évaluation varient d'un donateur à l'autre. Cela constitue un lourd fardeau compte tenu des ressources humaines limitées de la plupart des pays en développement, même si les bureaux du PNUD les aident en appuyant l'exécution nationale.

120. S'agissant de la note de stratégie de pays, la délégation tunisienne souligne qu'aux termes de la résolution 50/120, elle demeure une initiative volontaire des pays bénéficiaires et fait siennes les suggestions contenues dans le rapport du Secrétaire général en ce qui concerne les conditions pour l'amélioration de son fonctionnement. Il est encourageant d'observer que les notes de stratégie déjà élaborées portent sur des objectifs précis tels que l'élimination de la pauvreté, la mise en valeur des ressources humaines et le soutien de la croissance économique, et il faut saluer la contribution à l'élaboration de ces notes d'institutions spécialisées comme le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF).

121. La délégation tunisienne relève que depuis l'adoption de la résolution 50/120, diverses mesures ont été prises pour renforcer le système des coordonnateurs résidents et appuie la proposition contenue dans le rapport du Secrétaire général, qui invite ces derniers à favoriser l'échange effectif d'informations et l'utilisation de bases de données communes pour les activités de planification, d'établissement de rapports et de suivi.

122. En ce qui concerne l'approche générale retenue pour évaluer l'impact des activités opérationnelles, la délégation tunisienne estime que le système des Nations Unies pourrait retenir à cet effet comme base les résultats dans les différents pays de la mise en oeuvre des programmes d'action des grandes conférences internationales, au niveau par exemple de l'amélioration de la situation de la femme, de la lutte contre la pauvreté, du développement durable et du droit au logement. De même, eu égard au mode d'application de la résolution 50/120, la délégation tunisienne note avec intérêt les indications figurant dans le rapport du Secrétaire général tant en ce qui concerne la formulation concise et claire que les objectifs et les mesures à prendre sur le plan des programmes, de la coordination, de l'évaluation de l'impact et des ressources.

123. Il convient de faire observer que la question des ressources demeure l'élément fondamental dans toute activité en faveur du développement, et la délégation tunisienne déplore que les ressources fournies à des conditions favorables aux institutions multilatérales de développement se fassent rares et

qu'il soit difficile pour ces institutions d'aider les pays dans leur lutte contre la pauvreté. La Tunisie fait sien l'appel du Conseil économique et social pour que les pays développés atteignent au plus tôt l'objectif qui consiste à consacrer 0,7 % de leur PNB à l'aide publique au développement. La résolution 50/227 de l'Assemblée générale souligne qu'il est nécessaire d'accroître substantiellement les ressources destinées aux activités opérationnelles de développement et que ces ressources doivent être disponibles sur une base prévisible, continue et assurée, à proportion des besoins croissants des pays en développement.

124. M. NEBENZIA (Fédération de Russie) souligne l'importance de l'approche interdisciplinaire à l'échelle du système des Nations Unies, pour l'amélioration de la situation écologique et sanitaire, qui a été adoptée pour mettre en oeuvre les recommandations du Sommet mondial pour les enfants. Si l'UNICEF joue dans ce processus le rôle de chef de file, il n'en est pas moins nécessaire que toutes les organisations du système coordonnent plus efficacement leurs activités dans ce sens. À cet égard, il est indispensable d'intensifier l'interaction existant entre l'UNICEF, d'une part, et, d'autre part, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le FNUAP dans le domaine de la santé, en particulier dans le cadre des activités du Comité mixte UNICEF/OMS des directives sanitaires; l'UNESCO en matière d'éducation; le Comité des droits de l'enfant eu égard à l'application de la Convention sur les droits de l'enfant; le Haut Commissariat aux réfugiés (HCR) pour la solution des problèmes des enfants de réfugiés et de personnes déplacées, ainsi que des enfants victimes de conflits armés; le PNUD, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et les institutions de Bretton Woods pour ce qui a trait à l'amélioration de la situation écologique et sanitaire.

125. Il faut particulièrement souligner la nécessité de renforcer la coopération et la coordination interinstitutions dans la lutte contre la pauvreté, source de beaucoup des problèmes que rencontrent les enfants et les jeunes. Les conclusions adoptées au cours de sa session de juillet 1996 par le Conseil économique et social sur les activités du système des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté permettront de renforcer les moyens dont dispose le système dans ce domaine. Le Secrétariat devrait pour sa part mettre à profit les capacités des groupes de travail interinstitutions récemment constitués dans le but de contribuer à l'application des décisions issues des grandes conférences mondiales.

126. La Fédération de Russie escompte que la résolution 1996/43 du Conseil économique et social relative au renforcement de la collaboration entre le système des Nations Unies pour le développement et les institutions de Bretton Woods, approuvée à sa session de fond de 1996, posera les bases d'une coopération plus étroite entre ces deux groupes, tant au niveau du Siège que sur le terrain. Il importe surtout de consolider les activités communes des deux groupes à l'échelon des pays.

127. Quant au processus de réforme des organes de l'Organisation des Nations Unies chargés des questions économiques et sociales, il faut considérer comme un progrès l'adoption des résolutions 50/227 de l'Assemblée générale et 1996/41 du Conseil économique et social, qui prévoient un calendrier pour l'application des mesures de réforme. Par ailleurs, la réforme entreprise pour

améliorer au maximum la gestion de l'UNICEF est menée à bien avec dynamisme. Le processus de réforme engagé par le PNUD est digne d'intérêt.

128. Enfin, M. Nebenzia note avec satisfaction que si les programmes et fonds opérationnels des Nations Unies accordent une attention prioritaire aux besoins des pays les plus pauvres et les plus vulnérables, ils s'efforcent aussi de tenir compte des intérêts d'autres groupes de pays, notamment des besoins spéciaux des pays à économie de transition.

129. M. AHMED (Administrateur associé du Programme des Nations Unies pour le développement), répondant à la déclaration du représentant de la Tunisie, dit que le PNUD continuera à collaborer avec les membres du Groupe consultatif mixte des politiques, en particulier l'UNICEF et le FNUAP, dans le but d'harmoniser la présentation des budgets.

130. En ce qui concerne l'élaboration des notes de stratégie de pays, un nombre croissant de pays participent à ce processus, que beaucoup d'entre eux considèrent comme un instrument utile pour l'établissement de relations avec l'ensemble du système des Nations Unies.

131. Quant à la question de la coordination à l'échelon des pays, le PNUD continue à s'employer à renforcer le système des coordonnateurs résidents. Le Conseil d'administration a décidé d'allouer 1,7 % de ses ressources à cette fin, mais espère également que les autres organismes et programmes s'associeront aux efforts déployés par le PNUD pour fournir une aide à l'échelon des pays. Une attention particulière sera apportée à l'évaluation distincte du rôle des représentants résidents dans le cadre du système des coordonnateurs résidents.

132. En réponse au représentant de la Fédération de Russie, M. Ahmed précise que les réformes entreprises au PNUD lui permettront d'oeuvrer plus efficacement dans ses domaines d'action prioritaires, conformément au mandat qui lui a été confié.

La séance est levée à 18 h 10.